Logo de l’émetteur

**Note d’information relative à l’offre de (Nom de l’instrument de placement offert) par (Nom de l’émetteur)**

Le présent document a été établi par (nom de l’émetteur ou de l’offreur).

Le présent document n’est pas un prospectus et n’a pas été vérifié ou approuvé par l’autorité des services et marchés financier.

Cette note d’information est correcte à la date du XX.

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

**Partie I : Principaux risques propres à l’émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l’offre concernée.**

En achetant ce produit d'investissement, qui est une obligation, l'investisseur prête de l'argent à l'émetteur qui s’engage à rembourser le capital investi (hors frais) à l'échéance finale et à payer un coupon annuel. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur, l'investisseur risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre le capital investi.

L’émetteur estime que les risques les plus importants pour l’investisseur sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Risques propres à l’émetteur - opérationnels et commerciaux : | Veuillez indiquer ici vos risques de développement, de production, de distribution, de ventes, d’infrastructure, de permis, etc. ? |
| Risques propres à l’émetteur - liés aux subventions : | Dépendez-vous de subventions et existe-t-il un risque lié à la perte de celles-ci ? |
| Risques propres à l’émetteur - gouvernance : | Veuillez indiquer si votre structure dépend de personnes à responsabilité clef. Avez-vous l’expertise dont vous avez besoin ? avez-vous une équipe stable ? Avez-vous encadrement suffisant : CA, AG, comité de conseil interne ou externe ? |
| Autres risques : | … |

**Partie II : Informations concernant l’émetteur et l’offreur des instruments de placement.**

A. Identité de l’émetteur

|  |  |
| --- | --- |
| 1.1 Siège social et pays d’origine | XX |
| 1.2 Forme juridique | XX |
| 1.3 Numéro d’entreprise ou équivalent | XX |
| 1.4 Site internet | XX |
| 2. Activités de l’émetteur | XX |
| 3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l’émetteur. | XX |
| 4. Eventuelles opérations conclues entre l’émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires. | Ou déclaration négative appropriée. |
| 5.1 Identité des membres de l’organe légal d’administration de l’émetteur. | XX |
| 5.2 Identité des membres du comité de direction. | XX |
| 5.3 Identité des délégués à la gestion journalière. | XX |
| 6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l’émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d’autres avantages. | Ou déclaration négative appropriée. |
| 7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l’article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse. | Ou déclaration négative appropriée. |
| 8. Description des conflits d’intérêts entre l’émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d’autres parties liées. | Ou déclaration négative appropriée. |
| 9. Identité du commissaire aux comptes. | Le cas échéant. |

B. Informations financières concernant l’émetteur

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Comptes annuels des deux derniers exercices. | Veuillez joindre les comptes en annexe (pour autant que la structure ait déjà été en activité à ce moment).  Dans le cas où les comptes d’un ou des deux derniers exercices n’ont pas été audités conformément à l’article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du 11 juillet 2018, ajouter ici la mention suivante : « Les présents comptes annuels n’ont pas été audités par un commissaire et n’ont pas fait l’objet d’une vérification indépendante ». |
| 2. Fonds de roulement net. | Le fonds de roulement net est-il suffisant au regard des obligations actuelles de la structure ? Dans la négative comment apporterez-vous le complément nécessaire ? (Fonds de roulement net = actifs circulants – dettes à courts terme) |
| 3.1 Capitaux propres. | Indiquer ici le niveau des capitaux propres à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d’établissement de la présente note.  Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d’estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. Pour notre structure [préciser], il est de XX au [date]. Plus le ratio est élevé, plus l’organisation est indépendante. |
| 3.2 Endettement. | Indiquer ici le niveau d’endettement (en distinguant les dettes cautionnées ou non et les dettes garanties ou non) à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d’établissement de la présente note. |
| 3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l’émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine. | XX |
| 4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note. | Ou déclaration négative appropriée. |

**Partie III : Informations concernant l’offre des instruments de placement**

A. Description de l’offre

|  |  |
| --- | --- |
| 1.1 Montant minimal de l’offre. | (le cas échéant) |
| 1.2 Montant minimal de souscription par investisseur. | XX |
| 1.3 Montant maximal de souscription par investisseur. | (le cas échéant) |
| 2. Prix total des instruments de placement offerts. | XX |
| 3.1 Date d’ouverture de l’offre. | XX |
| 3.2 Date de clôture de l’offre. | XX |
| 3.3 Date d’émission des instruments de placement. | XX |
| 4. Règle de vote et majorité spéciale (le cas échéant). | XX |
| 5. Modalités de composition du Conseil d’administration. | (Exemples : Quota d’administrateurs garants dans le CA ?, double majorité pour l’élection des administrateurs ?, etc.) |
| 6. Frais à charge de l’investisseur. | XX |
| 7. Allocation en cas de sursouscription | Brève description de la procédure d’allocation (exemples de procédure : remboursement des derniers arrivés) |

B. Raisons de l’offre

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Utilisation projetée des montants recueillis. | XX |
| 2. Détails du financement de l’investissement ou du projet que l’offre vise à réaliser. | Veuillez indiquer le détail des montants de vos projets investissements et le caractère suffisant ou non du montant de l’offre pour la réalisation de l’investissement ou du projet considéré. |
| 3. Autres sources de financement pour la réalisation de l’investissement ou du projet considéré | Veuillez indiquer les montants et la provenance de ces sources de financements (banques, prêts d’actionnaires, etc.)  Et signaler si ces sources sont déjà acquises. |
| 4. Pour plus d’information veuillez consulter le plan financier disponible ... | |

**Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts**

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Nature et catégorie des instruments de placement. | XX |
| 2.1 Devise des instruments de placement. | XX |
| 2.2 Dénomination des instruments de placement. | XX |
| 2.3 Valeur nominale des instruments de placement. | XX |
| 3. Date d’échéance. | XX |
| 4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l’émetteur en cas d’insolvabilité | XX |
| 5.Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement. | XX |
| 6. Taux d’intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d’intérêt applicable au cas où le taux d’intérêt n’est pas fixe. | XX |
| 8. Date de paiement de l’intérêt. | XX |

**Partie V : Autres informations importantes**

|  |  |
| --- | --- |
| Résumé de la fiscalité : | Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les intérêts. |
| Plainte concernant le produit financier | En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à *« coordonnées du contact auprès de l’émetteur. »*  Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be). |